

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 24 (1895)
Heft: 8

Rubrik: Assemblée de la Société fribourgeoise d'éducation à Gruyères

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, à Fribourg et succurles.

SOMMAIRE : *Assemblée de la Société fribourgeoise d'éducation. à Gruyères. — Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg (Suite). — L'enseignement des mathématiques dans les collèges (Suite). — Partie pratique (Mathématiques). — Bibliographies. — Causerie pédagogique. — Chronique scolaire.*

Assemblée de la Société fribourgeoise d'éducation

A GRUYÈRES

Les assemblées de la Société d'éducation se renouvellent chaque année, depuis 24 ans, sans rien perdre de leur intérêt ou de leur affluence. Si l'on devait en juger par le nombre des participants, on pourrait dire, au contraire, que leur importance va croissant, car l'affluence des assistants augmente sans cesse. Ainsi, le 12 juillet, on a vendu près de 300 cartes de banquet. Jamais ce chiffre n'avait été atteint. Il est vrai que l'endroit avait été admirablement choisi et que le soleil a bien voulu favoriser notre fête de son éclat et l'embellir de son radieux pinceau.

Arrivés à Bulle par le train de 8 heures, nous traversons la ville en cortège, précédés de la fanfare d'Echarlens, dans son pittoresque costume d'armaillis. C'est notre musique de fête : elle alternera avec les diverses Sociétés de chant des instituteurs. De l'extrémité de la ville, une longue rangée de breacks nous transportent à Epagny. Déjà, de loin, la petite ville nous envoie de joyeux souhaits de bienvenue par la voix retentissante de ses mortiers et par les signes d'appel que semblent nous adresser les drapeaux qui flottent sur la ville.

Pour nous recevoir, Gruyères s'était mise en habit de fête ; mais ce que l'antique cité nous offre de plus beau, c'est incontestablement le grandiose panorama de cimes qui se dressent ici en puissante colonnade, qui là s'infléchissent en gracieux arceaux, comme les décors incomparables d'une féerique cathédrale, à laquelle le château servirait de tribune, cathédrale étincelante de soleil et tapissée de fleurs et de verdure.

C'est en rêvant à l'histoire du comté, à la cour du souverain, à ses chevaliers et aux mœurs du moyen âge, que nous gravissons lentement le Belluard et que nous franchissons les portes de l'ancienne capitale des rois-pasteurs.

Un moment après notre arrivée, nous assistions, dans le recueillement et la prière, à l'office de *Requiem* célébré pour les membres défunts par M. le doyen Dumas, avec le concours de la Société de chant de Gruyères.

La séance eut lieu au château même, dans la grande salle des chevaliers, si richement décorée de peintures historiques ; salle célèbre que tous nos lecteurs ont sans doute visitée.

M. Balland, le propriétaire du château, avait bien voulu mettre cette salle à notre disposition pour la séance, comme aussi la terrasse ombragée du château, pour le banquet.

C'est M. Castella, le vénérable curé de Gruyères, qui nous souhaite la bienvenue en son nom et au nom de toute la population de Gruyères. Si les années ont blanchi les cheveux de l'orateur, elles n'ont point refroidi son cœur paternel, ni éteint sa voix forte et sympathique.

Le président de la Société, M. l'inspecteur Gapany, qui a pris place à l'ancien fauteuil des comtes de Gruyères, donne ensuite lecture d'un télégramme du Saint-Père, dont voici le texte :

« Dans la confiance que la Société que vous présidez restera toujours fidèle aux enseignements du Saint-Siège et aux maximes que vous lui avez inculquées, le Saint-Père vous accorde, avec une grande effusion de cœur, la bénédiction sollicitée.

Rome, le 10 juillet.

RAMPOLLA ».

M. le président du Département de l'Instruction publique du Valais a envoyé aussi une lettre de sympathie en déléguant un représentant à notre congrès dans la personne de M. Opfner, directeur de l'Ecole normale, et en annonçant que la *Société valaisane* serait représentée par son président, M. le chanoine Burnier. Ajoutons qu'un troisième membre valaisan, M. le professeur Bonvin, honorait aussi la réunion de sa présence.

M. le président lit encore une lettre charmante de M. Balland et une autre de M. l'abbé Tanner, directeur de l'Ecole normale d'Hauterive, actuellement retenu par la maladie aux bains de Weissenbourg. Parmi les assistants, nous remarquons quatre conseillers d'Etat : MM. Schaller, Week, Aeby et Cardinaux,

MM. les préfets de district, les inspecteurs scolaires, M. Pahud, membre de la Commission des Etudes, environ 40 ecclésiastiques, etc., etc.

M. Villard, instituteur, à Fribourg, donne lecture du procès verbal de la dernière réunion et des comptes qui bouclent par un boni de 191 fr. 70.

On fait circuler les urnes pour l'élection du nouveau Comité. C'est la Veveyse qui donnera l'hospitalité à notre prochaine réunion.

Un magnifique chant de circonstance : *Le départ du comte de Gruyères pour la Croisade*, est exécuté par l'excellente Société des instituteurs de la Gruyère sous l'habile direction de M. Bosson.

Le rapporteur, M. Dessarzin, instituteur à Charmey, donne ensuite lecture des conclusions de son travail. Ce travail a pour objet l'*Hygiène scolaire*. Il a paru dans le numéro de juin du *Bulletin pédagogique*

Tous les orateurs se sont plu à faire l'éloge de ce rapport. C'est avec raison, car il témoigne d'une connaissance approfondie de la question chez l'auteur, comme aussi d'un esprit clair et méthodique. (A suivre.)

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE CANTON DE FRIBOURG

(Suite)

Les *révocations d'instituteurs* étaient fréquentes et en 1852, on décida que tout instituteur qui perdait sa place pour incapacité, etc., recevrait une fois pour toutes une indemnité de 40 fr.

Pour engager les instituteurs à la lecture des *revues pédagogiques*, le Conseil d'Etat décida d'abonner les instituteurs allemands qui le désireraient, à la *Schweizerische Schulzeitung*, qui paraissait à Zurich. En juin 1850, le Conseil d'Etat passa une convention avec le journal le *Confédéré* de Fribourg, par laquelle ce dernier s'obligeait à traiter fréquemment des questions pédagogiques, en échange de quoi, le Conseil d'Etat obtenait l'abonnement à prix réduit pour les instituteurs de langue française qui en manifesteraient le désir. Cette idée n'était pas heureuse, car le *Confédéré* occupait une position politique très accentuée à l'extrême gauche ; aussi, malgré le contrat, il ne traita pas plus que les autres journaux politiques des sujets scolaires ; vu l'époque mouvementée, il ne pouvait pas bien s'en occuper. Déjà à la fin de 1851, il fut décidé, « pour des motifs financiers », de cesser de payer l'abonnement.